



Diagnostic Plomb Avant Travaux



Bien expertisé :

27 RUE DE TOULOUSE-BAT B
LYCEE LA PROVIDENCE (non communiqués)
35400 ST MALO



Numéro de mission : 1064609_p01
Visite effectuée le : 11/02/2019

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité et avec l'autorisation d'ADX Groupe.

ALLODIAGNOSTIC BRETAGNE

Capital : 6 990 495€
RCS : 50503704400029
2, rue des Charmilles
35510
Cesson-Sévigné

Visite effectuée le : 11/02/2019

Edité à Cesson-Sévigné, le 11/02/2019

ASSURANCE RC PROFESSIONNELLE :

AXA n° 3912280604



DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
Prévention du risque d'exposition aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.

Bien objet de la mission:

**27 RUE DE TOULOUSE-BAT B
LYCEE LA PROVIDENCE (non communiqués)
35400 ST MALO**

Références Cadastres Section cadastrale non Laboratoire d'analyse (le cas échéant)
Lot(s) communiquées, Lot numéro non communiqués, Nom **Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse**

Propriétaire

**REALITES
27 RUE DE TOULOUSE-BAT B
LYCEE LA PROVIDENCE
35400 ST MALO**

Diagnostiqueur

Certifié par
N° de certification
Date d'obtention de la certification

**Christophe SAMYN
I.Cert
CPDI4587
20/10/2017**

Commanditaire du constat

**REALITES
84 mail François Mitterrand,
35000 RENNES**

Compagnie d'assurance

N° de police
Date de validité

**AXA
3912280604
01/01/2020**

Parties privatives occupées

Présence de mineurs
Nombre
Dont mineurs < 6 ans
L'occupant est
Si différent du propriétaire
Nom

**OUI
NON
professeurs et élèves
professeurs et élèves**

Appareil à fluorescence X utilisé

Marque
Modèle
N° de série
N° et type de source
Activité
Date de la source
Visite effectuée le

**PROTEC
LPA-1
3299
Co 57
444 MBq
28/10/2016 00:00:00
11/02/2019**

Champ de la mission

X Les parties privatives Avant la vente
X Les parties occupées Avant la mise en location
X Les parties communes d'un immeuble **X** Avant travaux

N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP

CONCLUSION :

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux ont fait l'objet de mesures

Des investigations complémentaires devront être réalisées sur ces éléments non inspectés afin de compléter le repérage : (Bâtiment B 1er étage - local vidoir (Absence de clef), Bâtiment B - Ascenseur et machinerie (aucun accompagnateur), Extérieur - Toiture (Zone d'accès réglementé), Rez de chaussée - Cafétéria (aucun plan concernant les travaux), Rez de chaussée - Chaufferie (appariel gaz en fonction))

Nota : Seules les parties ou pièces mentionnées explicitement plus haut ont été visitées.

- Les indications concernant le bien (constitution, situation, référence cadastrales, n° les lots, propriétaire...) nous ont été communiquées oralement par le mandataire, propriétaire, agence ou étude notariale.
- Ce constat sera nul de plein droit, quel que soit le bénéficiaire, si l'acquéreur procède à des interventions ou modifications substantielles de nature à modifier le constat établi.
- Pour la réalisation de cette expertise, le groupe ADX Groupe n'a fait appel à aucun sous-traitant (sauf pour l'analyse des échantillons traités par un laboratoire indépendant, le cas échéant).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I.Cert. N° de certification CPDI4587 délivré le 20/10/2017 et expirant le 19/10/2022.

Edité à Cesson-Sévigné, le 11/02/2019

Par : Christophe SAMYN

allo|diagnostic
SAS Allo|diagnostic | Siège administratif :
Parc Saint-Fiacre, 33000 Châteauneuf-sur-Loire
Tél. 02 51 46 81 11 | info@alلودiagnostic.com
RCS 505037044

SOMMAIRE

Bien objet de la mission:	2
1 - Cadre de la mission	5
2 - Rappel du cadre réglementaire	6
3 - Méthodologie du diagnostic	7
3.1 Stratégie de mesurage	7
3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	8
4 - Présentation des résultats	9
5 - Résultats des mesures	10
<i>Relevé détaillé des mesures :</i>	<i>10</i>
6 - Localisation des mesures sur croquis de repérage	25
7 - Autres documents et rapports antérieurs	28
8 - Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)	28

1 - CADRE DE LA MISSION

1.1.1 Préambule

Ce rapport de repérage des revêtements contenant du plomb dans les principaux éléments de la construction est établi dans le cadre **des travaux sis** :

Immeuble : 27 RUE DE TOULOUSE-BAT B
LYCEE LA PROVIDENCE (non communiqués)
35400 ST MALO

LISTE DES PIECES VISITEES :

Bâtiment B RDC :	Accueil, Bureau 1, Atelier, Sanitaire EXTERIEUR, Secrétariat, Dégagement 1, Debarras 1, WC 1
Bâtiment B :	Cage escalier enseignant, cage escalier élèves
Bâtiment B 1er étage :	Couloir 1, Sanitaire 1, Sanitaire 2, baie de brassage, chef de travaux, rangement 1, B 12, B 11, Local préparation, salle prof, photocopieur, espace prof, espace travail, Sanitaire 3, Cuisine 1, Salle detente, Salle papier
Bâtiment B 2ème étage :	Couloir 2, Sanitaire 3, Sanitaire 4, B 26, B 25, Bureau 2, B 24 et 23, B 22, Pièce 1, Pièce 2, B 21
Extérieur :	Façade

IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Bâtiment B 1er étage - local vidoir (Absence de clef), Bâtiment B - Ascenseur et machinerie (aucun accompagnateur), Extérieur - Toiture (Zone d'accès réglementé), Rez de chaussée - Cafétéria (aucun plan concernant les travaux), Rez de chaussée - Chaufferie (appariel gaz en fonction)

1.1.2 But de la mission

Etablir un repérage de la présence éventuelle de revêtements contenant du plomb dans les éléments de la construction susceptibles d'être affectés par les travaux.

Ce rapport de repérage est établi selon la méthodologie du constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'article L. 1334-5 du Code de la Santé Publique, qui consiste à mesurer **la concentration en plomb des revêtements** du bien concerné, aussi appelés **Unités de Diagnostic**, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non et à décrire leur état de conservation.

Dans le cadre de ce diagnostic, seuls les composants affectés par les travaux font l'objet du présent repérage.

Périmètre des travaux :

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenante
Général	Réhabilitation des sols, murs et plafonds	

Tableau issu de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

1.1.3 Limite de la mission

Les mesures réalisées ont été effectuées sur les matériaux de construction apparents le jour de la visite ainsi que sur les éléments accessibles après investigations approfondies pouvant nécessiter des sondages destructifs (cloisons de doublages, dépose d'éléments lourds, ...)

Les canalisations au plomb et autres matériaux en plomb massif ne font pas partie de la présente mission et n'ont donc ni fait l'objet de mesure ni fait l'objet d'un repérage (sauf en cas d'arrêté préfectoral particulier).

La totalité des lieux concernés a été visitée sous réserve que la personne nous accompagnant nous ait donné l'accès à tous les locaux le jour de notre visite.

2 - RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.

3 - METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 3) :
1 mg/cm².

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local. Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic (UD) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel l'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4 - Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

DENOMINATION DES PIECES & DES ZONES DE DIAGNOSTIC :

Les pièces, et dans chaque pièce les éléments à contrôler (ou « unités de diagnostic »), sont inspectés dans le sens des aiguilles d'une montre, de la gauche vers la droite. En annexe à ce rapport figure un croquis, dont le but est de désigner de manière irréfutable le nom que nous avons attribué aux pièces visitées.

Chaque local visté et reproduit sur le croquis, est divisé en « zones de diagnostic » : à chaque zone est attribuée arbitrairement une lettre (A, B, C...).

La « zone A » comprend toutes les unités de diagnostic présentes sur le mur par lequel l'expert a pénétré dans la pièce, et ainsi de suite.

5 - Résultats des mesures

Relevé détaillé des mesures :

Bâtiment B RDC - Accueil

Nombre d'unités de diagnostic : 18

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0	
3					mesure 2	0	
4	A	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0	
5					Huisserie	0	
6	A	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie mobile	0	
7					Huisserie	0	
8	A	Huisserie Porte extérieure (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
9					partie haute (> 1m)	0	
10	A	Huisserie Porte intérieure (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
11					partie haute (> 1m)	0	
12	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
13					partie haute (> 1m)	0	
14	A	Porte extérieure (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
15					partie haute (> 1m)	0	
16	A	Porte intérieure (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
17					partie haute (> 1m)	0	
18	B	Huisserie Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
19					partie haute (> 1m)	0	
20	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
21					partie haute (> 1m)	0	
22	B	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
23					partie haute (> 1m)	0	
24	C	Huisserie Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
25					partie haute (> 1m)	0	
26	C	Huisserie Porte (P4)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
27					partie haute (> 1m)	0	
28	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
29					partie haute (> 1m)	0	
30	C	Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
31					partie haute (> 1m)	0	
32	C	Porte (P4)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
33					partie haute (> 1m)	0	
34	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
35					partie haute (> 1m)	0	
36		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
37					mesure 2	0	

Bâtiment B RDC - Bureau 1

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
38	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
39					partie haute (> 1m)	0	
40	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
41					partie haute (> 1m)	0	
42	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
43					partie haute (> 1m)	0	
44	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
45					partie haute (> 1m)	0	
46	B	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
47					mesure 2	0	
48	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
49					partie haute (> 1m)	0	
50	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
51					partie haute (> 1m)	0	
52		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
53					mesure 2	0	

Bâtiment B RDC - Atelier

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
54		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0	
55					mesure 2	0	
56	A	Huisserie Porte extérieure (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
57					partie haute (> 1m)	0	
58	A	Huisserie Porte intérieure (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
59					partie haute (> 1m)	0	
60	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	

61					partie haute (> 1m)	0	
62					partie basse (< 1m)	0	
63	A	Porte extérieure (P1)	bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0	
64					partie basse (< 1m)	0	
65	A	Porte intérieure (P1)	bois	Peinture	partie haute (> 1m)	0	
66					partie basse (< 1m)	0	
67	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
68					partie basse (< 1m)	0	
69	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
70					partie basse (< 1m)	0	
71	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
72					mesure 1	0	
73		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 2	0	

Bâtiment B RDC - Sanitaire EXTERIEUR

Nombre d'unités de diagnostic : 16

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
74		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0	
75					mesure 2	0	
76	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
77					partie haute (> 1m)	0	
78	A	Mur	plâtre	Faïence	partie basse (< 1m)	0	
79					partie haute (> 1m)	0	
80	B	Mur	plâtre	Faïence	partie basse (< 1m)	0	
81					partie haute (> 1m)	0	
82	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
83					partie haute (> 1m)	0	
84	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
85					partie haute (> 1m)	0	
86	C	Mur	plâtre	Faïence	partie basse (< 1m)	0	
87					partie haute (> 1m)	0	
88	D	Mur	plâtre	Faïence	partie basse (< 1m)	0	
89					partie haute (> 1m)	0	
90	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
91					partie haute (> 1m)	0	
92	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
93					partie haute (> 1m)	0	
94	E	Mur	plâtre	Faïence	partie basse (< 1m)	0	
95					partie haute (> 1m)	0	
96	F	Mur	plâtre	Faïence	partie basse (< 1m)	0	
97					partie haute (> 1m)	0	
98	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
99					partie haute (> 1m)	0	
100	G	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
101					partie haute (> 1m)	0	
102	G	Mur	plâtre	Faïence	partie basse (< 1m)	0	
103					partie haute (> 1m)	0	
104		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
105					mesure 2	0	

Bâtiment B RDC - Secrétariat

Nombre d'unités de diagnostic : 20

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
106		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0	
107					mesure 2	0	
108	A	Huissierie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
109					partie haute (> 1m)	0	
110	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
111					partie haute (> 1m)	0	
112	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
113					partie haute (> 1m)	0	
114	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
115					partie haute (> 1m)	0	
116	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
117					partie haute (> 1m)	0	
118	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
119					partie haute (> 1m)	0	
120	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
121					partie haute (> 1m)	0	
122	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
123					partie haute (> 1m)	0	
124	G	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
125					partie haute (> 1m)	0	
126	H	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
127					partie haute (> 1m)	0	
128	I	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
129					partie haute (> 1m)	0	
130	J	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
131					partie haute (> 1m)	0	
132	K	Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie mobile	0	

133		(F1)			Huisserie	0	
134	K	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
135					Huisserie	0	
136	K	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
137					partie haute (> 1m)	0	
138	L	Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0	
139					Huisserie	0	
140	L	Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0	
141					Huisserie	0	
142	L	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
143					partie haute (> 1m)	0	
144		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
145					mesure 2	0	

Bâtiment B RDC - Dégagement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
146		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0	
147					mesure 2	0	
148	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
149					partie haute (> 1m)	0	
150	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
151					partie haute (> 1m)	0	
152	A	Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
153					partie haute (> 1m)	0	
154	B	Huisserie Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
155					partie haute (> 1m)	0	
156	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
157					partie haute (> 1m)	0	
158	B	Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
159					partie haute (> 1m)	0	
160	C	Huisserie Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
161					partie haute (> 1m)	0	
162	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
163					partie haute (> 1m)	0	
164	C	Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
165					partie haute (> 1m)	0	
166	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
167					partie haute (> 1m)	0	
168		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
169					mesure 2	0	

Bâtiment B RDC - Debarras 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
170		Plinthes	bois	Peinture	mesure 1	0	
171					mesure 2	0	
172	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
173					partie haute (> 1m)	0	
174	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
175					partie haute (> 1m)	0	
176	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
177					partie haute (> 1m)	0	
178	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
179					partie haute (> 1m)	0	
180		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
181					mesure 2	0	

Bâtiment B RDC - WC 1

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
182		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0	
183					mesure 2	0	
184	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
185					partie haute (> 1m)	0	
186	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
187					partie haute (> 1m)	0	
188	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
189					partie haute (> 1m)	0	
190	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
191					partie haute (> 1m)	0	
192		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
193					mesure 2	0	

Bâtiment B - Cage escalier enseignant

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
194		Balustre	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
195					partie haute (> 1m)	0	

196		Contremarches	-	revêtement plastique (lino)	mesure 1	0	
197					mesure 2	0	
198		Crémaillère	Bois	Peinture	mesure 1	0	
199					mesure 2	0	
200		Faux Limon	Bois	Peinture	mesure 1	0	
201					mesure 2	0	
202		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
203					Huisserie	0	
204		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
205					Huisserie	0	
206		Main courante	Métal	Peinture	mesure 1	0	
207					mesure 2	0	
208		Marches	-	revêtement plastique (lino)	mesure 1	0	
209					mesure 2	0	
210		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
211					mesure 2	0	
212	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
213					partie haute (> 1m)	0	
214	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
215					partie haute (> 1m)	0	
216	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
217					partie haute (> 1m)	0	
218	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
219					partie haute (> 1m)	0	
220		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0	
221					mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - Couloir 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
222		Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
223	A				partie haute (> 1m)	0	
224		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
225	A				partie haute (> 1m)	0	
226		Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
227	A				partie haute (> 1m)	0	
228		Huisserie Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
229	B				partie haute (> 1m)	0	
230		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
231	B				partie haute (> 1m)	0	
232		Porte (P2)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
233	B				partie haute (> 1m)	0	
234		Huisserie Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
235	C				partie haute (> 1m)	0	
236		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
237	C				partie haute (> 1m)	0	
238		Porte (P3)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
239	C				partie haute (> 1m)	0	
240		Huisserie Porte (P4)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
241	D				partie haute (> 1m)	0	
242		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
243	D				partie haute (> 1m)	0	
244		Porte (P4)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
245	D				partie haute (> 1m)	0	
246		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
247					mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - Sanitaire 1

Nombre d'unités de diagnostic : 15

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
248		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0	
249					mesure 2	0	
250	A	Huisserie Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
251					partie haute (> 1m)	0	
252	A	Mur inférieur	Plâtre	Faïence	partie basse (< 1m)	0	
253	A				partie haute (> 1m)	2,7 (+/-2,7)	
254		Mur supérieur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
255	A				partie haute (> 1m)	0	
256		Porte (P1)	bois	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
257	A				partie haute (> 1m)	0	
258		Mur inférieur	Plâtre	Faïence	partie basse (< 1m)	0	
259	B				partie haute (> 1m)	0	
260		Mur supérieur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
261	B				partie haute (> 1m)	0	
262		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
263	B				mesure 2	0	
264		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
265	C				Huisserie	0	
266		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
267	C				Huisserie	0	

268	C	Mur inférieur	Plâtre	Faïence	partie basse (< 1m)	0	
269					partie haute (> 1m)	0	
270	C	Mur supérieur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
271					partie haute (> 1m)	0	
272	D	Mur inférieur	Plâtre	Faïence	partie basse (< 1m)	0	
273					partie haute (> 1m)	0	
274	D	Mur supérieur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
275					partie haute (> 1m)	0	
276		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
277					mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - Sanitaire 2

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
278		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0	
279					mesure 2	0	
280	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
281					partie haute (> 1m)	0	
282	A	Mur inférieur	plâtre	faïence	partie basse (< 1m)	0	
283					partie haute (> 1m)	2.6	
284	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
285					partie haute (> 1m)	0	
286	B	Mur inférieur	plâtre	faïence	partie basse (< 1m)	0	
287					partie haute (> 1m)	0	
288	C	Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
289					Huisserie	0	
290	C	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
291					Huisserie	0	
292	C	Mur inférieur	plâtre	faïence	partie basse (< 1m)	0	
293					partie haute (> 1m)	0	
294	D	Mur inférieur	plâtre	faïence	partie basse (< 1m)	0	
295					partie haute (> 1m)	0	
296	D	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
297					mesure 2	0	
298		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
299					mesure 2	0	

Bâtiment B - cage escalier élèves

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
300		Balustre	Métal	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
301					partie haute (> 1m)	0	
302		Contremarches	-	revêtement plastique (lino)	mesure 1	0	
303					mesure 2	0	
304		Crémaillère	Bois	Peinture	mesure 1	0	
305					mesure 2	0	
306		Faux Limon	Bois	Peinture	mesure 1	0	
307					mesure 2	0	
308		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
309					Huisserie	0	
310		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
311					Huisserie	0	
312		Main courante	Métal	Peinture	mesure 1	0	
313					mesure 2	0	
314		Marches	-	revêtement plastique (lino)	mesure 1	0	
315					mesure 2	0	
316	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
317					partie haute (> 1m)	0	
318	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
319					partie haute (> 1m)	0	
320	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
321					partie haute (> 1m)	0	
322	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
323					partie haute (> 1m)	0	
324		Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0	
325					mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - baie de brassage

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
326		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0	
327					mesure 2	0	
328	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
329					partie haute (> 1m)	0	
330	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
331					partie haute (> 1m)	0	
332	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
333					partie haute (> 1m)	0	
334	D	Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie mobile	0	

335		(F1)			Huisserie	0	
336	D	Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
337					Huisserie	0	
338					partie basse (< 1m)	0	
339	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
340					mesure 1	0	
341	D	Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	0	
342					mesure 1	0	
343		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - chef de travaux

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
344		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
345					Huisserie	0	
346		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
347					Huisserie	0	
348		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
349					partie haute (> 1m)	0	
350					mesure 1	0	
351		Plinthes	bois	peinture	mesure 2	0	
352					partie basse (< 1m)	0	
353		Porte (P1)	bois	peinture	partie haute (> 1m)	0	
354					mesure 1	0	
355		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	0	
356	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
357					partie haute (> 1m)	0	
358	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
359					partie haute (> 1m)	0	
360	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
361					partie haute (> 1m)	0	
362	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
363					partie haute (> 1m)	0	
364	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
365					partie haute (> 1m)	0	
366	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
367					partie haute (> 1m)	0	
368		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
369					mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - rangement 1

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
370		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
371					Huisserie	0	
372		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
373					Huisserie	0	
374		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
375					partie haute (> 1m)	0	
376					mesure 1	0	
377		Plinthes	bois	peinture	mesure 2	0	
378					partie basse (< 1m)	0	
379		Porte (P1)	bois	peinture	partie haute (> 1m)	0	
380					mesure 1	0	
381		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	0	
382	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
383					partie haute (> 1m)	0	
384	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
385					partie haute (> 1m)	0	
386	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
387					partie haute (> 1m)	0	
388	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
389					partie haute (> 1m)	0	
390					mesure 1	0	
391		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - B 12

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
392		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
393					Huisserie	0	
394		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
395					Huisserie	0	
396		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
397					partie haute (> 1m)	0	
398					mesure 1	0	
399					mesure 2	0	
400		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
401					partie haute (> 1m)	0	

402		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
403					mesure 2	0	
404	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
405					partie haute (> 1m)	0	
406	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
407					partie haute (> 1m)	0	
408	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
409					partie haute (> 1m)	0	
410	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
411					partie haute (> 1m)	0	
412		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
413					mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - B 11

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
414		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
415					Huisserie	0	
416		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
417					Huisserie	0	
418		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
419					partie haute (> 1m)	0	
420		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0	
421					mesure 2	0	
422		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
423					partie haute (> 1m)	0	
424		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
425					mesure 2	0	
426	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
427					partie haute (> 1m)	0	
428	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
429					partie haute (> 1m)	0	
430	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
431					partie haute (> 1m)	0	
432	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
433					partie haute (> 1m)	0	
434	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
435					partie haute (> 1m)	0	
436	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
437					partie haute (> 1m)	0	
438		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
439					mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - Local préparation

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
440		Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0	
441					Huisserie	0	
442		Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0	
443					Huisserie	0	
444		Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
445					partie haute (> 1m)	0	
446		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0	
447					mesure 2	0	
448		Porte (P2)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
449					partie haute (> 1m)	0	
450		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
451					mesure 2	0	
452	A	Mur inférieur	plâtre	faïence	partie basse (< 1m)	0	
453					partie haute (> 1m)	0	
454	A	Mur supérieur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
455					partie haute (> 1m)	0	
456	B	Mur inférieur	plâtre	faïence	partie basse (< 1m)	0	
457					partie haute (> 1m)	0	
458	B	Mur supérieur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
459					partie haute (> 1m)	0	
460	C	Mur inférieur	plâtre	faïence	partie basse (< 1m)	0	
461					partie haute (> 1m)	0	
462	C	Mur supérieur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
463					partie haute (> 1m)	0	
464	D	Mur inférieur	plâtre	faïence	partie basse (< 1m)	0	
465					partie haute (> 1m)	0	
466	D	Mur supérieur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
467					partie haute (> 1m)	0	

Bâtiment B 1er étage - salle prof

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
468		Fenêtre extérieure	bois	Peinture	partie mobile	0	

469		(F1)			Huisserie	0	
470		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
471					Huisserie	0	
472		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
473					partie haute (> 1m)	0	
474		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0	
475					mesure 2	0	
476		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
477					partie haute (> 1m)	0	
478		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
479					mesure 2	0	
480	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
481					partie haute (> 1m)	0	
482	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
483					partie haute (> 1m)	0	
484	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
485					partie haute (> 1m)	0	
486	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
487					partie haute (> 1m)	0	
488		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
489					mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - photocopieur

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
490		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
491					Huisserie	0	
492		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
493					Huisserie	0	
494		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
495					partie haute (> 1m)	0	
496		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0	
497					mesure 2	0	
498		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
499					partie haute (> 1m)	0	
500		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
501					mesure 2	0	
502	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
503					partie haute (> 1m)	0	
504	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
505					partie haute (> 1m)	0	
506	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
507					partie haute (> 1m)	0	
508	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
509					partie haute (> 1m)	0	
510		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
511					mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - espace prof

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
512		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
513					Huisserie	0	
514		Fenêtre extérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0	
515					Huisserie	0	
516		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
517					Huisserie	0	
518		Fenêtre intérieure (F2)	bois	Peinture	partie mobile	0	
519					Huisserie	0	
520		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
521					partie haute (> 1m)	0	
522		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0	
523					mesure 2	0	
524		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
525					partie haute (> 1m)	0	
526		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
527					mesure 2	0	
528	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
529					partie haute (> 1m)	0	
530	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
531					partie haute (> 1m)	0	
532	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
533					partie haute (> 1m)	0	
534	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
535					partie haute (> 1m)	0	
536		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
537					mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - espace travail

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
538		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
539	Huisserie				0		
540		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
541	Huisserie				0		
542		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
543					partie haute (> 1m)	0	
544		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0	
545					mesure 2	0	
546		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
547					partie haute (> 1m)	0	
548		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
549					mesure 2	0	
550		Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	0	
551	E				partie haute (> 1m)	0	
552		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
553					mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - Sanitaire 3

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
554		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
555					partie haute (> 1m)	0	
556		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0	
557					mesure 2	0	
558		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
559					partie haute (> 1m)	0	
560		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
561	A				partie haute (> 1m)	0	
562		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
563	B				partie haute (> 1m)	0	
564		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
565	C				partie haute (> 1m)	0	
566		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
567	D				partie haute (> 1m)	0	
568		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
569					mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - Cuisine 1

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
570		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
571					Huisserie	0	
572		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
573					Huisserie	0	
574		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
575					partie haute (> 1m)	0	
576		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0	
577					mesure 2	0	
578		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
579					partie haute (> 1m)	0	
580		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
581					mesure 2	0	
582		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
583	A				partie haute (> 1m)	0	
584		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
585	B				partie haute (> 1m)	0	
586		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
587	C				partie haute (> 1m)	0	
588		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
589	D				partie haute (> 1m)	0	
590		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
591	E				partie haute (> 1m)	0	
592		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
593	F				partie haute (> 1m)	0	
594		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
595					mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - Salle detente

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
596		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
597					Huisserie	0	
598		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
599					Huisserie	0	
600		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
601					partie haute (> 1m)	0	
602		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0	

603					mesure 2	0	
604					partie basse (< 1m)	0	
605		Porte (P1)	bois	peinture	partie haute (> 1m)	0	
606					mesure 1	0	
607		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	0	
608					partie basse (< 1m)	0	
609	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
610					partie basse (< 1m)	0	
611	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
612					partie basse (< 1m)	0	
613	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
614					partie basse (< 1m)	0	
615	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
616					partie basse (< 1m)	0	
617	E	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
618					partie basse (< 1m)	0	
619	F	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
620					mesure 1	0	
621		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 2	0	

Bâtiment B 1er étage - Salle papier

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
622		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
623					Huisserie	0	
624		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
625					Huisserie	0	
626		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
627					partie haute (> 1m)	0	
628		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0	
629					mesure 2	0	
630		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
631					partie haute (> 1m)	0	
632					partie basse (< 1m)	0	
633	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
634					partie basse (< 1m)	0	
635	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
636					partie basse (< 1m)	0	
637	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
638					partie basse (< 1m)	0	
639	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
640					mesure 1	0	
641		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 2	0	

Bâtiment B 2ème étage - Couloir 2

Nombre d'unités de diagnostic : 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
642		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
643					partie haute (> 1m)	0	
644		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0	
645					mesure 2	0	
646		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
647					partie haute (> 1m)	0	
648					partie basse (< 1m)	0	
649	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
650					partie basse (< 1m)	0	
651	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
652					partie basse (< 1m)	0	
653	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
654					partie basse (< 1m)	0	
655	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
656					mesure 1	0	
657		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 2	0	

Bâtiment B 2ème étage - Sanitaire 3

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
658		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
659					partie haute (> 1m)	0	
660		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0	
661					mesure 2	0	
662		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
663					partie haute (> 1m)	0	
664	A	Mur inférieur	plâtre	Faïence Bleu	partie basse (< 1m)	2.3	
665					partie basse (< 1m)	0	
666	A	Mur supérieur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
667					partie basse (< 1m)	0	
668	B	Mur inférieur	plâtre	Faïence Bleu	partie haute (> 1m)	0	
669	B	Mur supérieur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	

670					partie haute (> 1m)	0	
671	C	Mur inférieur	plâtre	Faïence Bleu	partie basse (< 1m)	0	
672					partie haute (> 1m)	0	
673	C	Mur supérieur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
674					partie haute (> 1m)	0	
675	D	Mur inférieur	plâtre	Faïence Bleu	partie basse (< 1m)	0	
676					partie haute (> 1m)	0	
677	D	Mur supérieur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
678					partie haute (> 1m)	0	
679		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
680					mesure 2	0	

Bâtiment B 2ème étage - Sanitaire 4

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
681		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
682					partie haute (> 1m)	0	
683		Plinthes	Carrelage		mesure 1	1.4	
684		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
685					partie haute (> 1m)	0	
686		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
687					mesure 2	0	
688	A	Mur inférieur	plâtre	faïence Bleu	partie basse (< 1m)	2.1	
689	A	Mur supérieur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
690					partie haute (> 1m)	0	
691	B	Mur inférieur	plâtre	faïence Bleu	partie basse (< 1m)	0	
692					partie haute (> 1m)	0	
693	B	Mur supérieur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
694					partie haute (> 1m)	0	
695	C	Mur inférieur	plâtre	faïence Bleu	partie basse (< 1m)	0	
696					partie haute (> 1m)	0	
697	C	Mur supérieur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
698					partie haute (> 1m)	0	
699	D	Mur inférieur	plâtre	faïence Bleu	partie basse (< 1m)	0	
700					partie haute (> 1m)	0	
701	D	Mur supérieur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
702					partie haute (> 1m)	0	
703		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
704					mesure 2	0	

Bâtiment B 2ème étage - B 26

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
705		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
706					Huisserie	0	
707		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
708					Huisserie	0	
709		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
710					partie haute (> 1m)	0	
711		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0	
712					mesure 2	0	
713		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
714					partie haute (> 1m)	0	
715		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
716					mesure 2	0	
717	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
718					partie haute (> 1m)	0	
719	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
720					partie haute (> 1m)	0	
721	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
722					partie haute (> 1m)	0	
723	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
724					partie haute (> 1m)	0	
725	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
726					partie haute (> 1m)	0	
727	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
728					partie haute (> 1m)	0	
729		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
730					mesure 2	0	

Bâtiment B 2ème étage - B 25

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
731		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
732					Huisserie	0	
733		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
734					Huisserie	0	
735		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
736					partie haute (> 1m)	0	

737		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0	
738					mesure 2	0	
739		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
740					partie haute (> 1m)	0	
741		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
742					mesure 2	0	
743	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
744					partie haute (> 1m)	0	
745	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
746					partie haute (> 1m)	0	
747	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
748					partie haute (> 1m)	0	
749	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
750					partie haute (> 1m)	0	
751		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
752					mesure 2	0	

Bâtiment B 2ème étage - Bureau 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
753		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
754					Huisserie	0	
755		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
756					Huisserie	0	
757		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
758					partie haute (> 1m)	0	
759		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0	
760					mesure 2	0	
761		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
762					partie haute (> 1m)	0	
763		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
764					mesure 2	0	
765	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
766					partie haute (> 1m)	0	
767	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
768					partie haute (> 1m)	0	
769	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
770					partie haute (> 1m)	0	
771	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
772					partie haute (> 1m)	0	

Bâtiment B 2ème étage - B 24 et 23

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
773		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
774					Huisserie	0	
775		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
776					Huisserie	0	
777		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
778					partie haute (> 1m)	0	
779		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0	
780					mesure 2	0	
781		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
782					partie haute (> 1m)	0	
783		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0	
784					mesure 2	0	
785	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
786					partie haute (> 1m)	0	
787	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
788					partie haute (> 1m)	0	
789	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
790					partie haute (> 1m)	0	
791	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
792					partie haute (> 1m)	0	
793		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
794					mesure 2	0	

Bâtiment B 2ème étage - B 22

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
795		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
796					Huisserie	0	
797		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	partie mobile	0	
798					Huisserie	0	
799		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	
800					partie haute (> 1m)	0	
801		Plinthes	bois	peinture	mesure 1	0	
802					mesure 2	0	
803		Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1m)	0	

804					partie haute (> 1m)	0	
805					mesure 1	0	
806		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	0	
807					partie basse (< 1m)	0	
808	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
809					partie basse (< 1m)	0	
810	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
811					partie basse (< 1m)	0	
812	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
813					partie basse (< 1m)	0	
814	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
815		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
816					mesure 2	0	

Bâtiment B 2ème étage - Pièce 1

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
817					partie basse (< 1m)	0	
818		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie haute (> 1m)	0	
819					mesure 1	0	
820		Plinthes	bois	peinture	mesure 2	0	
821					partie basse (< 1m)	0	
822		Porte (P1)	bois	peinture	partie haute (> 1m)	0	
823					partie basse (< 1m)	0	
824	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
825					partie basse (< 1m)	0	
826	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
827					partie basse (< 1m)	0	
828	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
829					partie basse (< 1m)	0	
830	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	

Bâtiment B 2ème étage - Pièce 2

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
831					partie mobile	0	
832		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	Huisserie	0	
833					partie mobile	0	
834		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	Huisserie	0	
835					partie basse (< 1m)	0	
836		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie haute (> 1m)	0	
837					mesure 1	0	
838		Plinthes	bois	peinture	mesure 2	0	
839					partie basse (< 1m)	0	
840		Porte (P1)	bois	peinture	partie haute (> 1m)	0	
841					mesure 1	0	
842		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	0	
843					partie basse (< 1m)	0	
844	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
845					partie basse (< 1m)	0	
846	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
847					partie basse (< 1m)	0	
848	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
849					partie basse (< 1m)	0	
850	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
851		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
852					mesure 2	0	

Bâtiment B 2ème étage - B 21

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
853					partie mobile	0	
854		Fenêtre extérieure (F1)	bois	Peinture	Huisserie	0	
855					partie mobile	0	
856		Fenêtre intérieure (F1)	bois	Peinture	Huisserie	0	
857					partie basse (< 1m)	0	
858		Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie haute (> 1m)	0	
859					partie basse (< 1m)	0	
860		Porte (P1)	bois	peinture	partie haute (> 1m)	0	
861					mesure 1	0	
862		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 2	0	
863					partie basse (< 1m)	0	
864	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
865					partie basse (< 1m)	0	
866	B	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
867					partie basse (< 1m)	0	
868	C	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	
869					partie basse (< 1m)	0	
870	D	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1m)	0	

871	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
872					partie haute (> 1m)	0	
873	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1m)	0	
874					partie haute (> 1m)	0	
875		Plafond	-	Faux Plafond	mesure 1	0	
876					mesure 2	0	

5.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Constatations diverses :

NEANT

Validité du constat :

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

NEANT

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

SUR PLACE AVEC AUTRE PERSONNE

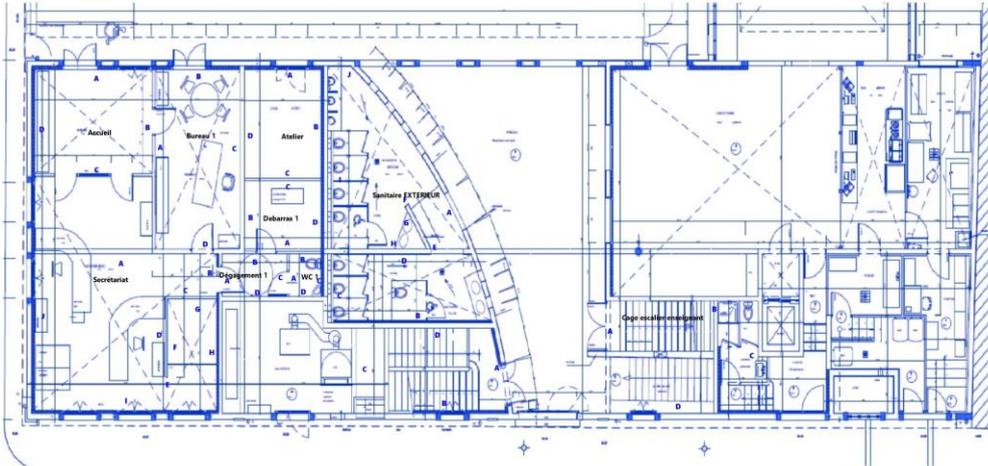
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I.Cert. N° de certification CPDI4587 délivré le 20/10/2017 et expirant le 19/10/2022.

Edité à Cesson-Sévigné, le 11/02/2019

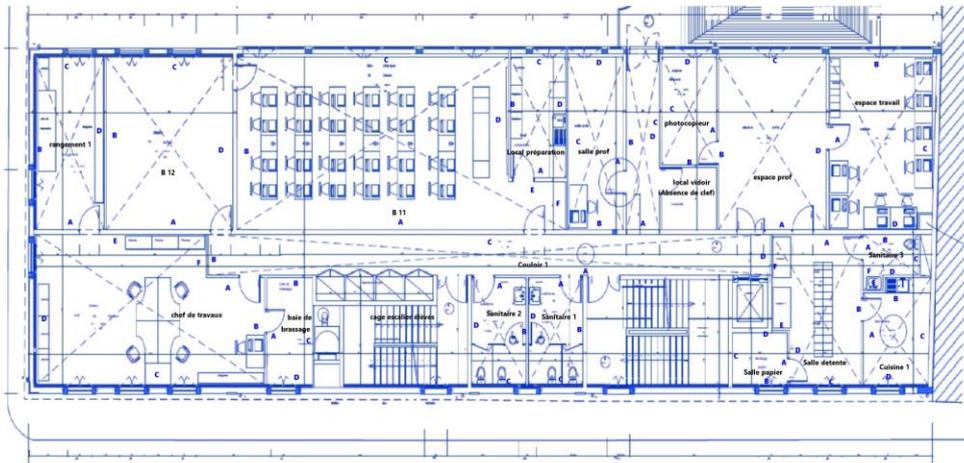
Par : Christophe SAMYN

allo|diagnostic
SAS Allo|diagnostic | Siège administratif
Parc Saint-Fiacre, 53200 Châteauneuf-sur-Loire
Tél. 02 51 48 11 88 | info@alلودiagnostic.com
RCS 505037044

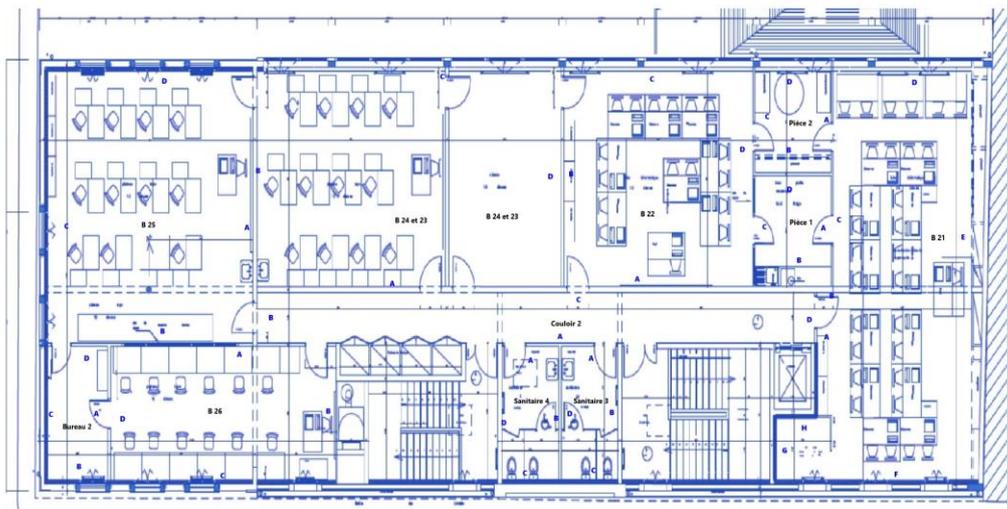
6 - Localisation des mesures sur croquis de repérage



BAT-B-RDC



BAT-B-R+1



BAT-B-R+2

Illustrations mesures plomb positives :

	<p>Photo n° PhPb058 Localisation : Bâtiment B 1er étage - Sanitaire 1 UD : Mur inférieur (partie haute)</p>
	<p>Photo n° PhPb059 Localisation : Bâtiment B 1er étage - Sanitaire 2 UD : Mur inférieur (partie haute)</p>
	<p>Photo n° PhPb060 Localisation : Bâtiment B 2ème étage - Sanitaire 3 UD : Mur inférieur (partie basse)</p>
	<p>Photo n° PhPb061 Localisation : Bâtiment B 2ème étage - Sanitaire 4 UD : Plinthes (mesure 1)</p>
	<p>Photo n° PhPb062 Localisation : Bâtiment B 2ème étage - Sanitaire 4 UD : Mur inférieur (partie basse)</p>

7 - AUTRES DOCUMENTS ET RAPPORTS ANTERIEURS

8 - Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,

- rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
- interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
- ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

ATTESTATION D'INDEPENDANCE ET DE MOYENS

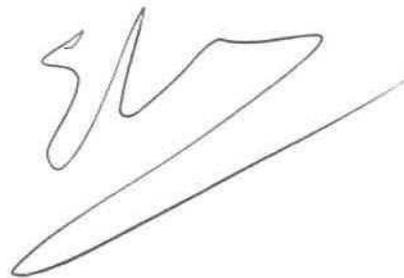
Je, soussigné Edouard CARVALLO, Président du groupe ALLO DIAGNOSTIC, ayant son siège social à MONTROUGE (92120), 62 B Avenue Henri Ginoux, atteste sur l'honneur que la société répond en tous points aux exigences définies par les articles L 271-6 et R 271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Ainsi, la société ALLO DIAGNOSTIC n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni vis-à-vis du propriétaire (ou de son mandataire) faisant appel à elle, ni vis-à-vis d'une quelconque entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostics Techniques.

La société ALLO DIAGNOSTIC est titulaire d'un contrat d'assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité liée à ses interventions (RC professionnelle souscrite auprès de la société d'assurance AXA, sous les polices numérotées 3912280604 et 3912431104).

Enfin, la société ALLO DIAGNOSTIC dispose de tous les moyens matériels et en personnel nécessaire à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostics Techniques.

Fait à Paris,
Le 2 janvier 2019



Siège social :
62bis Avenue Henri Ginoux
92120 Montrouge

Siège administratif :
Parc Saint Fiacre
53200 Château-Gontier



SAS AUX GROUPE
428 AV HENRI GINOUX
92120 MONTROUGE FR

COURTIER

CNA
178 BOULEVARD PEREIRE
75017 PARIS
Tel : 01 40 68 02 02
Fax : 01 49 58 05 00
Email : CONTACT@CNAASSUR.COM
Portefeuille : 0114921220

Vos références :
Contrat n° 3912431104
Client n° 0626460620

ATTESTATION

- Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU)
- Etat des lieux localif
- Diagnostic de pollution des sols
- Audit de pré acquisition
- Recherche des métaux lourds
- Dossier de mutation
- Diagnostic technique en vue de la mise en copropriété
- Audit de la partie privative en assainissement collectif
- Etats des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scellier
- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)
- Diagnostic sécurité piscine
- Test d'étanchéité à l'air des bâtiments
- Attestation de conformité à la Réglementation Thermique
- Réalisation de documents uniques d'évaluation des Risques Professionnels
- Formation aux métiers du Diagnostic
- L'Analyse de la qualité de l'air et La Recherche de fuites
- Vérification de la VMC
- Pose de détecteurs incendie
- Sapiteur Amiante
- Rédaction de Plan de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entreprise extérieure sur le site d'une entreprise utilisatrice
- Actes de prélèvement légionnelle
- Portabilité de l'eau
- Mesures d'empoussièrement
- A effet du 17/01/2017 → Habilitation COFRAC : contrôles électriques suivants :
 - VIBI : Vérifications initiales des installations électriques permanentes limitées à la basse tension et sur demande de l'inspection du travail des installations électriques permanentes ou temporaires, limitées à la basse tension, alimentées depuis un branchement à puissance limitée ou un branchement à puissance surveillée.
 - VP (BT) : Vérifications périodiques des installations électriques permanentes limitées la basse tension, alimentées depuis un branchement puissance limitée ou un branchement à puissance surveillée, sans modification de structure et réalisées sur la base des rapports de vérification précédents.
 - VT (BT) : Vérifications, avant mise en service, des installations électriques temporaires limitées à la basse tension, alimentées depuis un branchement à puissance limitée ou un branchement à puissance surveillée.

AXA France IARD, atteste que la :

SAS ADX GROUPE (ADX EXPERTISE - ALLO DIAGNOSTIC)
62 bis rue Henri Ginoux
92120 Montrouge

a souscrit un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » 1- Ligne n° 3912280604 et un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » 2- Ligne n° 3912431104 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat :

- Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires

- Repérage amiante avant-vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- L'Infrabrométrie

- Les autres diagnostics

- Dossier Technique Amiante (DTA)
- Diagnostic Technique Globale (DTG)
- Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)
- Contrôle du plomb après travaux
- Contrôle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante
- Repérage de l'amiante avant travaux
- Repérage de l'amiante avant démolition
- Repérage du plomb avant travaux
- Diagnostic accessibilité handicapés
- Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis
- Attestations de surface : Loi Carrez, surface habitable, surface utile.

• Réalisation de maquette numérique dans le cadre du BIM (Building Information Modeling)

• Diagnostic déchets avant démolition

• Etude thermique du bâtiment

Les garanties s'exercent à concurrence des montants figurant en page 3 de la présente.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit souscrire conformément à la Législation locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **1. Janvier 2019 au 1. Janvier 2020**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 113, Terrasse de l'Arche - 92127 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Etranger régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire FR 14 2210101 A02
Opérations d'assurance effectuées de TVA - art. 2614 C.G. - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/4

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 113, Terrasse de l'Arche - 92127 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Etranger régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire FR 14 2210101 A02
Opérations d'assurance effectuées de TVA - art. 2614 C.G. - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

2/4

4/ n° 3912431104

3/ n° 3912431104

Garanties et franchises contrat 1- Ligne N° 3912280604

Montant des garanties et des franchises
(= Lorsque un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties - ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dont :	
• Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance et par sinistre
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	par expert 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés	30.000 € par sinistre

Garanties du contrat 2- Ligne N° 3912431104

La garantie de l'Assureur s'exerce à concurrence des montants suivants : **pour la seule garantie Responsabilité Civile Professionnelle :**

Tous dommages confondus : **3 000 000 €** par sinistre et par année d'assurance et par filiale.

Dont :

- Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles sur les sites des clients de l'assuré : **1 500 000 €** par sinistre et par année d'assurance et par filiale.

Il est précisé que ces montants interviennent :

- en excédent des montants de garantie du contrat de 1ère ligne.
- après épuisement des montants de garantie fixés par année d'assurance dans le contrat de 1ère ligne. En cas d'intervention du présent contrat au premier euro, il sera fait application des franchises du contrat de 1ère ligne.

Fait à PARIS
le 5 janvier 2019
Pour la société :

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 113, Terrasse de l'Arche - 92127 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Etranger régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire FR 14 2210101 A02
Opérations d'assurance effectuées de TVA - art. 2614 C.G. - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

3/4

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 113, Terrasse de l'Arche - 92127 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Etranger régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire FR 14 2210101 A02
Opérations d'assurance effectuées de TVA - art. 2614 C.G. - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

4/4



Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI4587

Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur SAMYN Christophe

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 24/10/2017 - Date d'expiration : 16/05/2022
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 24/10/2017 - Date d'expiration : 16/05/2022
DPE tout type de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment Date d'effet : 18/09/2018 - Date d'expiration : 17/09/2023
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 18/09/2018 - Date d'expiration : 17/09/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 24/10/2017 - Date d'expiration : 07/04/2021
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 24/10/2017 - Date d'expiration : 18/05/2021
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 24/10/2017 - Date d'expiration : 07/04/2021
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 24/10/2017 - Date d'expiration : 07/04/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 19/09/2018.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.

**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticueur
Portée disponible sur www.icert.fr

